

## Les HLM montréalais et le discours sur la sécurité : l'action communautaire ou la société des voisins ?

### The discourse on security in social housing in Montreal. Community action or a society of neighbours ?

Xavier Leloup

Les compétences civiles, entre État sécuritaire et État social  
Numéro 57, printemps 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/016390ar>  
DOI : <https://doi.org/10.7202/016390ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)  
1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Leloup, X. (2007). Les HLM montréalais et le discours sur la sécurité : l'action communautaire ou la société des voisins ? *Lien social et Politiques*, (57), 91–103. <https://doi.org/10.7202/016390ar>

Résumé de l'article

Cet article revient sur quatre expériences de gestion sociale installée dans des logements sociaux de type plan d'ensemble à Montréal. L'analyse indique comment ce type de dispositif a été mis en place par un ensemble d'acteurs qui ont traduit un malaise social général en une demande de sécurité. Elle montre également comment, par ce processus singulier de création, un nouveau mandat de régulation sociale locale a été assigné à l'action communautaire. Enfin, elle souligne les tensions qui caractérisent aujourd'hui ce type d'intervention en raison, d'une part, de l'écart qui existe entre les intentions de départ et le mode de fonctionnement actuel des organismes communautaires et, d'autre part, de leur position au sein des HLM.

# Les HLM montréalais et le discours sur la sécurité : l'action communautaire ou la société des voisins ?

---

**Xavier Leloup**

Comme dans de nombreux autres pays, le logement social a connu un processus de fragilisation au Québec. Les ensembles de logements sociaux sont ainsi devenus progressivement des milieux de vie soumis à des tensions et des pressions croissantes. Là, comme ailleurs, ils se sont dès lors vus associés à un ensemble de problèmes sociaux, dont celui de l'insécurité. Or, l'on sait que cette thématique se prête à de nombreux traitements politiques et médiatiques. Elle renvoie ainsi à deux registres de la réalité sociale. D'un côté, elle repose sur des faits mesurables qui nécessitent le plus souvent l'intervention d'un corps professionnel spécialisé (la délinquance et le travail de la police). De l'autre, elle renvoie à des sentiments qui peuvent être associés ou non aux faits précédents (le sentiment d'insécurité et la peur) (Lagrange, 1995). Dans le cas des ensembles de logements sociaux destinés aux

familles, elle prend une tournure souvent particulière, en raison de la composition sociale de ceux-ci, les jeunes y étant en moyenne en plus grand nombre que dans le reste de la population, rendant ainsi leur présence plus visible (Dubet, 1987). La présence des jeunes peut dès lors créer une certaine anxiété au sein des autres catégories de résidents (Chamboredon et Lemaire, 1970). Elle interroge également les pratiques des acteurs du monde de l'éducation et de la justice, en particulier depuis une vingtaine d'années, durant lesquelles l'on a assisté à la fragilisation de ces milieux à la suite de l'approfondissement des mécanismes de ségrégation urbaine et à la dislocation progressive de la culture populaire centrée sur le travail (Coutant, 2005).

Comme bien d'autres grandes villes, Montréal a vécu certaines de ces transformations, même si leurs

manifestations ne semblent pas y avoir pris la même ampleur qu'elles ont pu atteindre ailleurs, et même si le discours sur l'insécurité y semble moins répandu. Il n'empêche, par exemple, que le phénomène des gangs de rue s'y est aussi manifesté et qu'il a fait l'objet d'une attention médiatique toute particulière, alors que certains ensembles de logements sociaux devenaient des lieux problématiques à la fin des années 1980. Dans de telles circonstances, la peur des jeunes s'installe rapidement, surtout s'ils semblent faire partie de groupes marginalisés (Perreault et Bibeau, 2003). Le thème de l'insécurité est donc souvent associé à des luttes dont il ne constitue pas, en définitive, l'objet central. Et s'il sert la cause de ceux qui s'opposent à la création de logements sociaux, il peut aussi, et c'est bien là que réside un de ses paradoxes, être repris par des acteurs plutôt favorables à cette

forme d'habitat et qui ont comme objectif la mise en place de nouvelles politiques sociales en empruntant la voie du mouvement communautaire (associatif).

Dans ce texte<sup>1</sup>, nous analysons précisément comment ce type de dispositif de gestion sociale émerge dans les regroupements d'Habitations à loyer modique (HLM)<sup>2</sup> montréalais à travers la formulation d'un discours sur la sécurité. Pour ce faire, nous nous appuyons sur une enquête de terrain que nous menons depuis deux ans au sein de quatre organismes intervenants auprès des jeunes et de leurs familles dans cinq plans d'ensemble<sup>3</sup> de l'est de Montréal. Cette recherche se fait à la demande des quatre organismes<sup>4</sup> et vise à produire une réflexion sur les actions qu'ils mènent depuis plus de 10 ans. Sur le plan méthodologique, elle repose sur une approche participative combinant des entretiens individuels avec les coordonnateurs et les intervenants des organismes et une série de rencontres collectives regroupant les coordonnateurs et les acteurs municipaux impliqués, de près ou de loin, dans

leur mise sur pied et leur gestion actuelle.

### **Les plans d'ensemble : un habitat résiduel**

Au Québec, on considère souvent les HLM comme des ghettos où on ne trouve que des gens dans l'indigence. Or, il n'en a pas toujours été ainsi. En effet, s'ils ont pu constituer une forme socialement mixte d'habitat, les réformes successives du règlement d'attribution vont peu à peu en transformer la composition sociale. Dès 1982, la suppression de la règle du *loyer plafond* décourage les petits salariés d'y rester, puisqu'ils trouvent souvent à se loger à meilleur compte sur le marché privé. Au début des années 1990, l'adoption par le gouvernement québécois d'un règlement valable pour l'ensemble de la province retire aux offices municipaux d'habitation presque toute autonomie en matière de politique d'attribution et instaure un système de pointage qui assigne au logement social le rôle de loger les plus défavorisés. Outre les mesures prises dans le secteur de l'habitation, le logement social a aussi été soumis à des pressions externes (mouvement de désinstitutionnalisation dans le domaine de la santé, nouvelle pauvreté, immigration...).

Les modifications précédentes ont eu d'importants effets sur le peuplement du parc de logements sociaux montréalais. À titre d'exemple, le Tableau 1 reprend quelques données sociodémographiques pour les familles résidant dans les cinq plans d'ensemble où interviennent les organismes communautaires. La population y apparaît d'abord et avant tout

comme vivant dans la précarité économique. Le revenu moyen des ménages y est largement sous les seuils de faible revenu déterminés par Statistique Canada. La taille moyenne des ménages et le nombre d'enfants à charge y sont plus élevés que dans le reste de la population. Autre trait significatif, les ménages sont rarement composés d'une famille comptant deux parents, et il est encore plus rare que les deux parents disposent d'un emploi – selon les plans d'ensemble, 7 à 9 adultes sur 10 déclaraient ne pas travailler en 2004. Enfin, les plans d'ensemble apparaissent aussi comme des univers stables, l'ancienneté résidentielle y étant significativement plus élevée que dans le reste de la population<sup>5</sup>.

Si le bref portrait qui vient d'être tracé peut être considéré comme relativement fidèle en ce qui concerne l'ensemble du logement social, son principal trait étant l'appauvrissement et la vulnérabilité des familles qui y résident, il faut également souligner que les effets sociaux de ce peuplement ne se font pas sentir partout de la même manière. Il est en effet utile de rappeler que le logement social prend à Montréal des formes architecturales variées. Pour des raisons politiques et historiques, la production de ce type d'habitat a été plus tardive et plus modeste au Canada que dans les pays européens ou aux États-Unis, et a favorisé plus rapidement des modèles de dispersion et d'insertion des unités dans la trame urbaine (Harris, 1994). À Montréal, après l'épisode douloureux de la production des Habitations Jeanne-Mance, un complexe qui compte près de 800 logements sociaux en

**Tableau 1** *Caractéristiques sociodémographiques de la population familiale de cinq plans d'ensemble HLM, Montréal, 2004*

Plan d'ensemble	1	2	3	4	5	
Nombre de logements occupés par une famille	114	45	96	39	112	
Population totale dans les familles	414	211	324	170	406	
Revenu moyen (en \$)	14 883	12 187	11 835	12 316	11 767	
Taille moyenne des familles	3,6	4,7	3,4	4,4	3,6	
Enfants à charge (0-21 ans)	Nombre total d'enfants à charge	264	144	201	115	265
	Nombre moyen d'enfants à charge par ménage	2,3	3,2	2,1	3,0	2,4
	Part relative dans la population totale (%)	64	68	62	68	65
Familles monoparentales	Nombre total	68	23	69	23	83
	Part relative dans le total des familles (%)	60	52	72	59	74

Source : base de location de l'OMHM, décembre 2004.

Note : en comparaison : les moins de 20 ans représentaient 21,5 % de la population totale de la Ville de Montréal en 2001 ; le revenu moyen des familles s'y fixait à 62 409 \$ ; le nombre moyen de personnes par famille s'élevait à 2,9 ; le nombre moyen d'enfants à charge était de 1,1 par famille ; la part relative des familles monoparentales représentait 18 % du total des familles montréalaises (Ville de Montréal, 2003).

plein centre-ville, et qui va rapidement poser des problèmes de gestion, la Ville décidera de changer de stratégie en matière de production de HLM en réduisant progressivement la taille des projets (Legault, 2002). Dans les années 1970, le logement social est cependant encore associé à un mouvement de rénovation urbaine qui débouche sur la mise en chantier d'ensembles de 150 à 300 logements et que l'on appellera plans d'ensemble, moins à cause de leur volume qu'en vertu de leur implantation au sol. Au lieu d'être construits faisant face à la rue, comme la majorité des logements montréalais, ils sont disposés selon

un plan-masse qui les constitue en îlot. Pourvus de cours intérieurs, les immeubles de trois à quatre étages tournent le dos à la rue et les logements font face à ces cours. Enfin, ils sont souvent bordés par un parc ou une infrastructure de transport, accentuant ainsi l'effet de discontinuité qu'ils introduisent dans la trame urbaine.

Le logement social est donc devenu un habitat résiduel où se sont concentrées des populations défavorisées. Et si l'ensemble du parc social est touché par ces tendances, la juxtaposition de situations hétérogènes et potentiellement problématiques dans un espace restreint, comme celui des plans d'en-

semble, peut induire au mieux de l'inconfort, au pire, des conflits. Il paraît fondé de parler ici d'effets de milieu susceptibles de rendre difficile la cohabitation. Le plan d'ensemble, comme type particulier d'habitat social, apparaît d'abord comme un milieu de vie particulier pour ceux qui y interviennent : « Comme je le dis toujours, bienvenue dans la quatrième dimension » (entretien avec un intervenant). C'est la figure de l'écart qui prédomine alors parmi les intervenants. Les plans d'ensemble ne font pas partie, au même titre que le quartier avoisinant, de la ville et de ses dynamiques. Ils sont *différents* et instaurent leur propre trame

sociale et urbaine. La sociabilité y prend une forme particulière : des relations de voisinage qui confinent à la promiscuité. «La vie privée pour eux, cela implique les trois portes d'à côté», dira un intervenant, et elle est centrée sur les cours et les jardins intérieurs, le tout impliquant «des gens qui évoluent ensemble depuis longtemps, ce qui crée un lien fort». En fait, au chapitre des images, celle du village paraît utile pour désigner ce qui se passe dans les plans d'ensemble. Elle est d'ailleurs utilisée par les résidents eux-mêmes, à l'inverse de celle du ghetto. Enfin, l'effet de milieu passe également par un ensemble d'effets miroirs. Les transformations survenues dans la composition sociale des HLM rendent plus difficile l'affirmation d'une appartenance positive, personne ne désirant être associé aux images dévalorisantes projetées par les voisins, ni celles renvoyées par les conditions de vie à l'intérieur du plan d'ensemble.

### **L'origine de l'action communautaire en HLM : fragmentation urbaine et discours sur la sécurité**

Les plans d'ensemble apparaissent ainsi comme des figures qui

incarnent l'envers de la ville : ils constituent un habitat résiduel où l'on réside plus par obligation que par choix, un milieu de vie auquel il est difficile de sortir et d'échapper et, enfin, un espace de sociabilité marqué par la promiscuité et le difficile maintien de la distance et de l'anonymat (Dubet, 1995). Ils alimentent alors, à différentes échelles, un processus de fragmentation urbaine où se côtoient de multiples espaces sans que s'établissent entre eux de véritables échanges, ce qui alimente des craintes réciproques, celles liées à la disqualification sociale et spatiale pour ceux qui y vivent, celles d'un possible débordement des désordres pour leurs voisins.

À l'intérieur des plans d'ensemble, ce processus de fragmentation urbaine produit des conséquences spécifiques. Les espaces intermédiaires et interstitiels – les cours intérieurs, les parcs et jardins qui bordent les plans d'ensemble, les cages d'escalier et les espaces communs au pied des immeubles –, ont peu fait l'objet d'appropriation positive de la part des locataires. Le caractère fermé des plans d'ensemble a, au contraire, permis que des actes de vandalisme et des cambriolages y soient perpétrés plus aisément (par des résidents, mais aussi des personnes venues de l'extérieur). Les concepteurs de ce type d'habitat ont reconnu l'existence de cet effet non voulu, et ce, même très peu de temps après sa production (Legault, 2002). La juxtaposition de situations sociales hétérogènes et potentiellement problématiques y accroît également la fréquence des désordres et des conflits de voisinage : «Les rapports ne sont pas toujours évidents entre, par

exemple, le monsieur qui vit tout seul et qui a des problèmes d'ordre psychologique et la famille dont les quatre ou cinq enfants font du bruit à longueur de journée», affirme un intervenant, d'autant plus que la présence en grand nombre de jeunes peut aussi poser des problèmes dans un quartier (Wilson, 1994). L'investissement des espaces intermédiaires et interstitiels se faisant principalement par cette catégorie d'âge, il suscite, à tort ou à raison, un sentiment d'insécurité, surtout auprès des populations les plus fragiles : «Les jeunes se tiennent dans les entrées, ils brisent les portes, alors elles ne ferment plus à clé, ce qui insécurise les personnes qui vivent seules» (entretien avec un intervenant). Cet investissement occasionne des frictions autour de l'usage des lieux : «Parfois, on laisse les enfants jouer sans surveillance et très tard dehors, ce qui ne plaît pas à tout le monde» (*Ibid.*). Il arrive également que ces désordres et conflits débordent de l'espace du plan d'ensemble et touchent le voisinage immédiat. Il en va ainsi à l'école ou dans les équipements de sport et loisir.

Dans ce contexte, la création des quatre organismes communautaires va se faire à partir d'une mise en scène du malaise social. Il s'agit, de la part des acteurs porteurs des projets, de produire un travail d'objectivation qui consiste à traduire des besoins sociaux en une demande sociale de sécurité. Mais ce travail d'objectivation n'est pas uniforme. Le discours sur la sécurité se module d'abord en fonction du rapport qui s'établit entre le logement social et le reste du quartier. Dans deux cas, ils partagent en commun un même statut social, c'est-à-dire qu'ils abritent

tous les deux des populations défavorisées et vulnérables, alors que, dans les deux autres cas, l'environnement immédiat contraste avec les HLM, puisque y habitent des classes moyennes. Dans la première situation, la demande de sécurité est plutôt formulée comme venant de l'intérieur, les résidents des plans d'ensemble souhaitant être rassurés grâce à un contrôle accru du territoire, quitte à faire appel à la police ou à l'organisme bailleur pour qu'ils interviennent pour faire respecter l'ordre: «Ici, les gens étaient très fragilisés, ils vivaient de l'insécurité, il y avait du trafic de drogue et le plan d'ensemble était contrôlé par un gang de motards» (*Ibid.*). Dans ce cas, la demande vient plus souvent des résidents, de leurs représentants ou d'une personne qui est proche du milieu et y est active depuis longtemps. Dans la seconde situation, la demande de sécurité est exogène et vise à contrôler les débordements (réels ou anticipés) que suscite la présence des plans d'ensemble dans des quartiers de classes moyennes. Les événements déclencheurs sont dès lors plutôt des incidents d'insubordination et d'incivilité dont les jeunes des HLM se seraient rendus coupables dans le quartier. Une note d'un agent de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) indique, par exemple, en janvier 1991, au sujet d'un des cinq plans d'ensemble: «Les jeunes sont donc nombreux, peu organisés et vivent dans un milieu fermé. Cette concentration d'adolescents laissés à eux-mêmes, sans aucune ressource et sans activité mène souvent à la délinquance ou à l'errance tard le soir, dans les entrées et les cours de l'habitation.» Les

problèmes semblent aussi se déplacer vers l'extérieur des HLM: des éducateurs d'un centre de sport et loisir notent que les jeunes leur donnent du fil à retordre et la police est de plus en plus souvent appelée à intervenir dans et aux alentours des plans d'ensemble, tout en reconnaissant les limites de l'intervention policière dans un type de situations qui évoquent surtout la détérioration des relations de voisinage et une montée du sentiment d'insécurité chez certains citoyens.

Le discours sur la sécurité varie ensuite selon la perception véhiculée quant à la place que tiennent les résidents des HLM dans la production des désordres. S'il est assez clair qu'un espace d'insécurité s'est développé dans le secteur des différents plans d'ensemble et qu'il en déborde parfois, il n'est pas aisé de démêler le vrai du faux dans les incidents que les initiateurs des projets relatent dans leur discours. Mais l'essentiel n'est sans doute pas d'établir la vérité au sujet des événements rapportés, mais plutôt de considérer la capacité des acteurs à formuler un discours à propos des enjeux entourant la sécurité. C'est d'ailleurs l'époque où les gangs de rue commencent à faire parler d'eux, alors que des interventions musclées ont été nécessaires pour déloger des revendeurs de drogue de plusieurs autres projets de logements sociaux (Legault, 2002). C'est aussi le moment où le Québec, ou plutôt Montréal, accueille une proportion beaucoup plus élevée d'immigrants qu'au cours des années précédentes – plus de 50 000 en 1991, ce qui représente le double par rapport aux années antérieures – et qu'un peu partout en Europe et aux États-

Unis éclatent des émeutes raciales qui font la une des journaux. Ces événements frappent les esprits et contribuent à amplifier le malaise social local. Les acteurs ne se laissent toutefois pas intoxiquer par ces événements étrangers et veillent plutôt à produire un double discours, faisant des résidents en HLM une source potentielle de l'insécurité, mais aussi une de ses victimes. Les plans d'ensemble, par leur configuration urbaine, servent en effet souvent de couverture à la délinquance ou à des activités illégales: «Il y a des cours intérieurs, alors des gens qui ont fait des mauvais coups venaient s'y réfugier, et la police accusait les personnes du HLM de tous les maux» (entretien avec un intervenant). Les plans d'ensemble constituent en quelque sorte le terrain idéal pour mener des activités illicites; en effet, les caractéristiques architecturales censées contribuer au rapprochement, à la mobilisation et la sécurité des personnes se retournent en révélant les opportunités qu'elles procurent pour la délinquance. De plus, les abords immédiats des HLM sont souvent composés d'espaces peu fréquentés en soirée et de nuit: «Devant, il y a un parc, et puis il était mal ou plutôt pas entretenu par la ville, et l'on y retrouvait des seringues; la nuit, il servait de lieu de prostitution, ce qui insécurisait grandement les gens des HLM» (*Ibid.*).

En un mot, il y aurait crise, et il s'agirait d'y répondre au plus vite. Une des réponses retenues sera d'occuper le terrain en installant les locaux des nouveaux organismes au cœur même des plans d'ensemble. Cependant, les publics ciblés par ces actions ne laissent que peu de doute quant à

Les HLM montréalais et le discours sur la sécurité : l'action communautaire ou la société des voisins ?

96

l'effet d'objectivation recherché lorsque le thème de l'insécurité est agité avec autant de vigueur, les organismes créés recevant pour mandat d'intervenir auprès des jeunes, les catégories d'âges visées allant de 0 à 16 ans, et de leurs parents, ce qui correspond en définitive peu au profil type du motard ou du délinquant multirécidiviste. Tout se passe en quelque sorte comme s'il fallait mettre en scène le malaise social par le biais d'événements dramatiques pour arriver à mobiliser les acteurs locaux, pour convaincre les décideurs de délier les cordons de la bourse et pour mettre en place un mécanisme d'intervention un tant soit peu durable.

### **Une nouvelle mission pour l'action communautaire : assurer la régulation sociale locale**

La formulation d'un discours sur la sécurité pour parler des HLM au début des années 1990 ne vise pas seulement le maintien ou le rétablissement de l'ordre public, mais il repose en réalité beaucoup plus sur les craintes que suscite un diagnostic partagé par les acteurs, celui d'un déficit croissant de la régula-

tion sociale. S'il y a une crise sur le plan local, c'est celle des mécanismes de médiation qui assureraient auparavant une certaine stabilité aux plans d'ensemble. En ce sens, les modifications successives des règles d'attribution du logement social auront eu des effets majeurs en affaiblissant les ressources endogènes du milieu. Sur le plan macrosociologique, le maintien de la régulation sociale, quelle qu'en soit l'échelle, ne semble plus passer par une intervention structurée de l'Église ou de l'État. Au contraire, l'on assiste plutôt, ces dernières décennies, à un double mouvement de sécularisation du social et de délégitimation de l'autorité publique (Dubet, 2002). En réaction à ces tendances lourdes, l'une des options explorées aura été la reprise du rôle de médiation par des comités d'usagers, dans le cas du logement social, par des comités de locataires. Cependant, ici aussi, l'expérience semble se heurter aux ressources limitées des personnes et à une désaffection grandissante pour ce type de mobilisation.

Face aux craintes liées à la fragmentation urbaine, à l'écart qui peut exister entre les populations des HLM et des quartiers où ils sont insérés, aux débordements réels ou anticipés des désordres et des incivilités à l'extérieur des plans d'ensemble, ce sont en quelque sorte les organismes communautaires qui vont recevoir le mandat d'assurer la médiation tant à l'intérieur qu'aux alentours des plans d'ensemble. Les dispositifs mis en place participent dès lors de ce que l'on désigne de plus en plus par le vocable de «nouvelles politiques locales», prônant une gouvernance pragmatique des problèmes sociaux, ciblant des

publics ou des milieux rentrant mal dans les catégories traditionnelles de l'État-providence et reposant sur une délégation de missions plutôt que sur des programmes à caractère universel (Balme et Faure, 1999).

La localisation des organismes communautaires est ainsi importante pour l'exercice d'une fonction de surveillance de l'espace public : «On est en face du parc, on attend presque qu'il se passe quelque chose, on se tient proche de la fenêtre, on va écouter et on agit tout de suite» (entretien avec un intervenant). La seule présence des organismes permet déjà de pacifier les situations collectives ou individuelles difficiles : «Rien que le fait d'être présent apaise les choses, ça se calme un petit peu» (*Ibid.*). Il est aussi possible de désamorcer l'escalade des tensions : «Ça empêche les choses de dégénérer.» Enfin, les organismes remplissent également un rôle de soupape en instaurant de la distance dans cette situation de proximité : «Quand ils se sont disputés avec leurs parents, ils claquent la porte, et viennent ici, au local des jeunes. Ils ne sont pas loin, mais il y a quand même une distance qui est mise entre la dispute et l'endroit où ils sont» (*Ibid.*). Mais le travail entrepris n'est pas seulement réactif, ses objectifs englobent d'autres dimensions que l'on retrouve souvent énoncées dans les missions du développement social et communautaire, compétence dont se revendiquent les intervenants. Les thèmes d'intervention évoqués sont dès lors ceux de la réduction de l'isolement des HLM par rapport au reste du quartier et de la ville, de la valorisation de relations de voisinage harmonieuses et du

développement équilibré des enfants, de l'apprentissage du respect et du vivre ensemble, de la promotion sociale des populations par l'entremise d'un accès égalitaire aux services municipaux et locaux.

Les actions menées par les quatre organismes relèvent alors de la catégorie du travail sur autrui, c'est-à-dire d'un ensemble d'activités professionnelles qui participent à la socialisation des individus, comme les éduquer, les soigner, les animer, les punir, les garder, les consoler... (Dubet, 2002). Dans le cas qui nous occupe, il y a travail sur autrui et, plus largement, sur un milieu donné en vue d'y pacifier les relations sociales et d'y permettre la vie commune. Il s'agit autant d'y intervenir sur les conduites quotidiennes en sanctionnant celles considérées comme inacceptables, que d'induire au sein de la population, en particulier auprès des jeunes, des attitudes durables de respect et de confiance réciproques. Comme le disent les intervenants, les apprentissages effectués par les jeunes (et leurs parents) sont d'abord ceux à la base d'une prise de parole ordonnée et d'un savoir vivre ensemble – l'écoute, l'attention réciproque, la confiance en soi et en autrui, etc. –, avant d'aller vers des apprentissages substantiels véhiculés par l'aide aux devoirs ou la formation professionnelle.

### **Des dispositifs sous tension : légitimité et définition de l'action communautaire**

Si les intervenants s'accordent pour reconnaître une certaine efficacité à leur action, les disposi-

tifs qui les supportent sont cependant pris dans un ensemble de lignes de force contradictoires. Il importe de noter que leur création est enchâssée dans une conjoncture politique particulière, marquée par les deux mandats (1986-1994) du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) du maire Jean Doré, qui s'était fait élire sur la base d'un programme prônant la démocratie locale, l'habitation sociale et l'amélioration de la vie de quartier, et qui contrastait radicalement avec les priorités du maire Jean Drapeau. C'est durant cette période que les conseils et comités d'arrondissement ont été créés, et qu'un nouveau découpage territorial a ainsi été constitué (Germain *et al.*, 2004). Un autre des engagements du RCM avait été d'investir 1 000 000\$ sur trois ans dans les Maisons de jeunes. Le programme Jeunesse 2000 sera ainsi mis en place avec pour but de miser sur les organismes du milieu et de faire du loisir pour et par les jeunes. À la même époque, à l'OMHM, plusieurs acteurs ont aussi fait du développement social et communautaire leur priorité, même si cette compétence ne faisait pas encore partie du mandat des offices municipaux d'habitation.

Cette conjoncture politique est dès lors favorable à un groupe d'acteurs, qui mettent en œuvre leur vision commune du social. Ils se servent du modèle communautaire comme d'un référentiel d'action, celui-ci étant entendu comme une réponse à une demande exprimée par le milieu (la communauté) et centré sur un paradigme du travail social qui s'approche des principes de l'animation sociale. Le principe d'oc-

cuper le terrain, exprimé par les initiateurs des projets, répond à cette logique. Toutefois, faire émerger la demande au sein du milieu des HLM apparaît difficile, et les intervenants adoptent plutôt un discours tournant autour des vrais et faux besoins de leurs clientèles: «La demande, c'est moi qui l'imagine» (entretien avec un intervenant). Ce qui ne va pas sans ambiguïté de leur part, alimentée tant par le regard qu'ils portent sur les populations des HLM –«Les gens des HLM vivent un niveau d'exclusion qui les place dans une position qui crée une résignation qui fait qu'il n'y a plus de demande» –, que par le rôle qu'ils sont appelés à jouer dans le quartier quant au contrôle des petits risques – «Ce n'est pas trop grave, tant que cela ne se voit pas de l'extérieur.» Ils reconnaissent rapidement qu'ils ne font pas partie des HLM: «Quand je descends de l'autobus, je réalise que je n'appartiens pas à cette communauté», remarque un intervenant. Ils se demandent même s'il est possible d'adopter un tel point de vue sur un milieu de vie qui, comme nous l'avons vu, est plus diversifié que ne le laisse supposer un survol trop rapide des indicateurs statistiques.

Les mesures prises paraissent décalées, leur création et leur fonctionnement actuel étant en porte-à-faux par rapport au modèle de l'action communautaire. Elles ont en effet été créées dans une conjoncture politique particulière, par un ensemble d'acteurs dont la formation personnelle et politique les situe dans les grands courants idéologiques des années 1960 et 1970, porteurs de volonté d'autogestion et de



dénonciation de l'autorité, quelle qu'en soit la source (Heller, 1987; Walzer, 1995). La légitimité de l'action passe dès lors, pour eux, par la mobilisation et la mise en mouvement des « communautés » sur une base autonome. Les « comités de citoyens » dans les années 1960 puis les « groupes populaires » à partir de la contestation étudiante de 1968 seront les porteurs successifs de ce mouvement radical qui se pose en agent de transformation sociale, remettant en question la société globale tout en se lançant dans l'offre de services alternatifs (Germain *et al.*, 2004). Il n'est cependant pas toujours évident de faire émerger la demande de certains milieux, comme nous venons de le voir pour les plans d'ensemble, et encore moins d'y mobiliser les personnes pour qu'elles prennent en main leur propre développement social et communautaire.

Par ailleurs, l'action communautaire est actuellement marquée dans ses modes d'organisation et de financement par un ensemble de transformations. Le mouvement communautaire s'est vu, en premier lieu, incorporé de manière croissante à la gestion

municipale à l'occasion d'un processus de décentralisation d'un ensemble de compétences vers des instances territoriales de taille plus réduite. Le RCM a entamé ce processus au milieu des années 1980, et il a connu un prolongement récent lors de l'application d'une loi de réorganisation municipale au Québec<sup>6</sup> (Collin et Robertson, 2005). Lors de ces réorganisations territoriales, les arrondissements ont reçu une autonomie administrative plus grande en ce qui concerne l'organisation et la gestion financière d'une série de compétences et de services locaux – l'urbanisme, l'habitation, le développement social, communautaire, culturel et social, les bibliothèques, les équipements de sport et loisir... (Ville de Montréal, 2006). Précédant ces changements de structure administrative, le réinvestissement du local, dans un premier temps, et du territoire, dans un second, avait aussi été fait par la mise sur pied d'instances de concertation – les tables de concertation sectorielles (sur la toxicomanie, la jeunesse, la santé...) ou intersectorielles (définies alors en référence à un territoire ou à un programme particulier) – et par l'adoption de différents programmes par la Ville de Montréal dont le quartier constitue la cible – Quartier en santé, Quartiers sensibles... (Germain *et al.*, 2004).

De plus, le secteur de l'action communautaire fait l'objet, depuis 2001, d'une politique provinciale lui reconnaissant – d'un point de vue statutaire et financier – une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec<sup>7</sup> (Gouvernement du Québec,

2001). Enfin, la compétence du développement social et communautaire a été reconnue aux offices municipaux d'habitation du Québec en 2002 (Office municipal d'habitation de Montréal, 2003). Dans la même ligne d'idée, la Société d'habitation du Québec (SHQ) gère également un programme spécifique de soutien à l'action communautaire en HLM<sup>8</sup>.

Des quatre organismes dont nous analysons l'action, aucun n'a été reconnu, à ce jour, par le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA) – créé dans le cadre de la politique de reconnaissance gouvernementale –, leurs moyens continuant à provenir de différents programmes – municipaux, provinciaux ou fédéraux – ou d'un financement récurrent d'origine privée – par l'entremise de Centraide<sup>9</sup>. Les paramètres de gestion de ces programmes fédéraux ou provinciaux ne sont pas exempts de procédures de reddition de compte, de justification des activités et de dénombrement des clientèles desservies, et les subventions de Centraide sont conditionnelles à l'adoption d'une démarche d'accompagnement-évaluation comprenant la rédaction d'un plan d'affaires, la détermination d'objectifs quantifiables et une démarche d'évaluation corporative au trois ans.

Apparaît alors une forme de décalage idéologico-institutionnel entre la volonté ayant présidé à la création des organismes communautaires et leur fonctionnement actuel. Ce décalage peut en partie s'expliquer, c'est du moins ce que nous laisse penser l'exploration de notre matériau, en suivant deux

thèses avancées sur le plan des mutations culturelles qui seraient au cœur de la modernité. Il y aurait, d'un côté, une diffusion des pratiques managériales et gestionnaires à l'ensemble des sphères d'activités, et, de l'autre, une rupture dans la posture du rapport au collectif et aux institutions, puisque les normes, codes et valeurs régulant par le passé le vivre ensemble sont contestés (Bonny, 2004). Il serait toutefois dangereux de présenter ces deux mutations comme indépendantes et séparées. On ne peut en effet s'arrêter à une critique du néolibéralisme sans tenter de saisir ce qui l'a rendu possible au niveau collectif. La remise en question des instances et dogmes dominants, souvent perçus à juste titre comme oppressants pour certaines catégories d'acteurs (les détenus, les malades mentaux, etc.), a sans conteste contribué à donner la parole à un ensemble de groupes jusque-là peu écoutés et à aborder des enjeux sociaux dans une perspective plus libérale. Elle a aussi accentué, en confondant de manière parfois trop radicale oppression et institution, à renforcer la souveraineté individuelle sans arriver à proposer de nouveaux codes pour penser et construire le vivre ensemble. C'est dans cette faille ou ce vide qu'a pu prospérer le nouvel esprit du capitalisme, absorbant la critique artistique de l'existence (centrée sur l'autoréalisation de soi et la vie perçue comme œuvre) et contaminant un espace toujours croissant (par la diffusion d'un ensemble de pratiques et de discours gestionnaires) (Boltanski et Chiapello, 1999). Pour l'action communautaire, cela se traduit par un usage

presque incessant des mots «création» et «innovation» dans les programmes de financement; que ce soit pour intervenir auprès des jeunes, des familles ou du quartier, il s'agit de faire preuve de «nouveau», de «créativité» et de proposer des «actions innovantes», même si les besoins, eux, ne changent pas, et que les organismes essaient désespérément de se donner une routine! L'écart par rapport aux orientations initiales de l'action communautaire se fait aussi sentir lors des discussions collectives qui impliquent des acteurs ayant participé à la mise sur pied des organismes et les coordonnateurs appelés à les faire fonctionner aujourd'hui. Les premiers en parlent volontiers sur un mode empreint d'un certain lyrisme: «L'action communautaire, c'est le principe de la guérilla, c'est occuper le terrain», qui cadre bien avec des pratiques de défense des droits et de mise en place de services alternatifs. Alors que les seconds sont tenus de les faire fonctionner dans un contexte de précarité grandissante – «La boîte, c'est moi qui la fait tourner, pas les personnes des HLM ou d'autres institutions» –, qui correspond à une réorganisation des relations entre État et mouvement communautaire d'une part, et par l'entrée en scène du privé dans leur financement, de l'autre. Dans ce contexte, les tensions vécues par les organismes par rapport à leurs conditions de travail et à leur existence à moyen terme sont beaucoup plus discutées sous l'angle de la préservation de leur autonomie (relative) et de la définition de la communauté et de l'action communautaire qui ne va pas de soi.

## **La proximité ou intervenir dans le cadre de la société des voisins**

Si l'on reprend la métaphore de la *guérilla*, mais en la poussant jusqu'au bout, il apparaît rapidement que son efficacité dépend de la présence d'un objet à défendre, pour lequel les personnes concernées sont prêtes à se battre. Or, le milieu HLM, comme nous l'avons montré, compose essentiellement une forme d'habitat résiduel dont la population se retrouve là plus par obligation que par choix et dont l'absence de mobilité réelle ou anticipée confine au sentiment de captivité. C'est cette caractéristique qui explique sans doute le mieux la raison pour laquelle les plans d'ensemble sont le théâtre d'une dynamique sociale particulière, dont le trait dominant n'est peut-être pas tant une qualité spatiale, celle qui stigmatise le HLM, mais une durée collective, le niveau d'interconnaissance devenant vite très élevé dans un milieu où les individus bougent peu.

Au-delà du discours sur la sécurité ou du paradigme de l'animation sociale, c'est sur cette dernière dimension, propre à la «société des voisins», que sont appelés à intervenir les organismes communautaires (Morel, 2005). Mais ce faisant, et par le fait même de l'application d'une stratégie de proximité, les intervenants se transforment eux-mêmes en un voisin, mais d'un type un peu particulier, puisque s'ils travaillent sur les lieux, ils n'y résident pas.

Le travail de régulation sociale qui est demandé aux organismes se complexifie singulièrement en raison de cette particularité des dispositifs. La stratégie de proxi-

mité mène en effet à la confusion entre plusieurs rôles ou statuts qui sont habituellement tenus séparés par les individus. Le fait de partager en commun un espace résidentiel fait en effet passer les individus du statut de passant anonyme (propre à la fréquentation de l'espace public) à celui d'inconnu familier (propre au voisinage) : « C'est comme s'ils venaient parler à ma tante », se plaît à dire un intervenant. La proximité est ainsi un outil précieux dans la construction de la confiance dans un milieu où prévalent l'isolement social et la précarité. Elle permet « d'aller vers les habitants, d'aller sonner aux portes, de s'asseoir dans la cuisine avec la maman, et de voir que le problème, dans le fond, c'est que le frigo est vide ». Cette situation instaure un rapport unique avec le milieu, et aucun des quatre organismes n'envisage un déménagement hors des HLM : « Si je suis hors des HLM, je ne peux plus comprendre ce milieu, je ne peux plus en saisir les besoins, alors que là, je me sens en adéquation parfaite avec lui » (entretien avec un intervenant). Les organismes jouent alors aussi le rôle de relais pour les autres intervenants du

quartier qui s'en servent pour entrer en contact avec un public qui reste souvent en retrait par rapport aux services et ressources qu'ils offrent. Enfin, la proximité produit aussi un effet de vérité entre les intervenants et leurs clients, puisque, voisins, ils en connaissent assez sur chacun pour éviter les pièges de la manipulation.

Mais il serait naïf de croire que cette confiance conduit à la transparence généralisée. Au contraire, dans un milieu social dont la stabilité, la densité et la configuration des lieux favorisent une dynamique sociale se rapprochant de celle d'un village où tout le monde se connaît et les rumeurs vont bon train, il est évident que l'on ne dit pas tout à ses voisins et encore moins lorsqu'ils ne partagent pas les mêmes conditions d'existence et qu'ils sont perçus comme potentiellement menaçants : « Certains parents, ceux qui vivent des situations difficiles, viennent parfois nous interroger dans le détail sur ce que les jeunes nous ont dit » (*Ibid.*). Entre voisins, il y a des choses que l'on veut garder secrètes et ne pas exposer au regard d'autrui. Une des difficultés de l'intervention provient alors précisément du fait que les organismes font à la fois un travail sur autrui et un travail du proche dans le cadre de la société des voisins : « L'intervention auprès des parents est très difficile, ils ne veulent pas exposer au grand jour leurs problèmes, et le lendemain croiser les mêmes personnes sur le plan » (*Ibid.*). Les activités collectives mobilisant les parents – les ateliers de développement des compétences parentales ou les cuisines collectives, par exemple – sont souvent promises à un avenir

incertain et les intervenants les remplacent par un suivi individuel.

De même, la proximité peut peser sur l'organisation du travail – « Ici, il faut accepter d'être tout le temps dérangé » –, parce qu'elle brouille la distinction qui est habituellement faite entre la relation de service et celle liée à la familiarité du voisinage. Par exemple, l'école ne prétend pas former un jeune, mais un élève, la différence n'étant pas que sémantique, mais d'état ou de statut (Dubet, 2002). Il est alors plus aisé de tenir à distance les crises et problèmes qui n'en relèvent pas directement ou, de moins, de les y recadrer. Les intervenants en HLM ne disposent pas de cette distance : « Lorsque cela explose chez eux, ils viennent sonner au centre. » Ils sont plus dans l'action qu'en dehors, et leur maîtrise du cadre d'interaction est plus faible. Cette position fait d'eux une ressource disponible en continu, et un des défis de leur travail est précisément, comme dans les métiers de l'accueil, mais à partir de prémisses radicalement différentes (puisque, dans le métier de l'accueil, il s'agit de se rendre visible dans un espace pour rompre l'anonymat, alors que, dans le cas qui nous intéresse, il s'agit plutôt de s'y dissimuler pour éviter la familiarité), d'établir des régimes de disponibilité qui leur permettent à la fois de gérer les crises (fonction de surveillance et de pacification) et d'intervenir à long terme sur le milieu (fonction de socialisation) (Joseph, 1999). Pour les intervenants, l'enjeu est d'être présents lors des moments de crise, d'accomplir les actes qui vont réduire la tension et empêcher l'escalade, de détecter les

situations problématiques qui surgissent dans les espaces intermédiaires ou collectifs, ce qui suppose une attention de tous les instants, tout en étant capables, dans le même temps, de programmer une action à moyen terme, en favorisant des activités de formation, d'animation et d'encadrement des jeunes, en pérennisant une équipe et ses activités, en entretenant des rapports avec d'autres organismes et en opérant de la référence. Les intervenants développent dès lors des régimes de disponibilité qui vont d'une attention légère à un isolement complet, se traduisant, par exemple, par la présence ou le retrait par rapport à l'espace du plan d'ensemble (nécessaire lorsqu'il s'agit d'accomplir certaines tâches administratives), par l'adoption d'attitudes et de routines qui se veulent des points de repère temporels dans le déroulement du quotidien (un intervenant pouvant être présent mais indisponible entre certaines heures), ou par la mise en place d'heures de fermeture calquées sur ce que devrait être le rythme de vie normal d'une famille (les organismes ferment, par exemple, durant les heures de souper, espérant contribuer ainsi à l'habitude des repas pris en famille).

Enfin, la proximité s'ancre également dans le processus d'identification ambivalent propre au plan d'ensemble. Ce qui peut être positif lorsqu'il induit un sentiment d'appartenance, mais aussi négatif lorsque les intervenants font eux-mêmes l'expérience du stigmatisé. La proximité renforce alors le caractère communautaire de la démarche tout en l'affaiblissant en termes de moyens, l'accès

à certaines ressources du quartier étant rendu plus difficile: «Nous, quand on veut louer un gymnase, il faut qu'on fournisse des gardes de sécurité à 30\$ de l'heure, non mais c'est malade!» (entretien avec un intervenant). La proximité joue alors indirectement contre le décloisonnement des HLM, et l'adoption de ce type de stratégie pose la question de l'équité dans l'accès aux ressources universelles, c'est-à-dire accessibles en théorie à tous (comme le sont les équipements de sport et loisir), et la promotion d'intervention décentralisée et adaptée à des milieux particuliers (comme les HLM ou les quartiers pauvres). Il convient alors de s'interroger sur les modalités de redistribution des ressources collectives entre ces deux modes d'intervention.

### **Conclusion de la sécurité à la régulation, l'impossible entre-soi**

Le thème de l'insécurité aura donc été instrumentalisé, au début des années 1990, par un ensemble d'acteurs locaux afin de produire des dispositifs répondant au modèle des nouvelles politiques locales et empruntant la voie de l'action communautaire pour en soutenir la mise en place. Cet exemple montre bien, s'il le fallait encore, le caractère labile de cette thématique et de ses discours. Toutefois, à y regarder de plus près, s'il est indéniable que les milieux désignés pour l'intervention traversaient une période difficile, il apparaît assez vite que l'objectif confié au mouvement communautaire était la régulation sociale locale. Et les organismes communautaires sont mis en place pour assurer une médiation qui fait défaut dans un

milieu dont la faiblesse des ressources semble rendre difficile le développement de compétences autonomes et auquel l'action publique traditionnelle semble peu s'intéresser. Ce qui ne manque pas de placer les organismes dans une position de porte-à-faux, idéologique et institutionnel, par rapport au modèle historique de l'action communautaire.

Mais cette situation de décalage n'est pas imputable aux seuls organismes, elle découle également du choix qui a été fait de faire appel au mouvement communautaire québécois pour porter une partie de la volonté de réforme sociale des quartiers et milieux urbains défavorisés. À la différence d'autres pays, c'est en effet la voie du communautaire qui a souvent été choisie au Québec, alors qu'en France, par exemple, l'on assiste à la mise en place de dispositifs spatiaux dont on attend des effets de normalisation sociale (comme les expériences de résidentialisation ou les programmes de démolition/reconstruction), ou qu'aux États-Unis, l'on semble miser à la fois sur des projets de rénovation urbaine de grande envergure (dont le communautaire est partie prenante) et sur des expériences de déconcentration de la pauvreté qui consistent à allouer des aides individuelles à la mobilité résidentielle. Au Québec, ces autres options n'ont pas pu s'imposer, en raison de la réduction des budgets de production et de gestion des HLM ou de l'attachement des politiques du logement à l'aide à la pierre. C'est plutôt l'option d'une gestion sociale de la crise qui aura été retenue, avec un recours croissant au communautaire, sans que lui soit reconnu l'ensemble des

Les HLM montréalais et le discours sur la sécurité : l'action communautaire ou la société des voisins ?

missions qu'on lui attribue, plaçant les organismes de ce secteur dans des situations parfois précaires.

Sur le plan du terrain, l'action communautaire se heurte dès lors bien souvent, comme nous l'avons vu dans le cas des plans d'ensemble, à la société des voisins, en particulier lorsque celle-ci se caractérise par un impossible entre-soi, ses membres ne l'ayant pas choisi et partageant en commun une trajectoire sociale de désaffiliation (Lévy-Vroelant *et al.*, 2005). Dans le fond, le véritable défi pour ces organismes comme pour leurs clientèles est de savoir comment ils vont s'en déprendre, c'est-à-dire arriver à en sortir ou à en changer la dynamique. C'est ici que se trouvent atteintes les limites de l'efficacité que l'on peut prêter au discours sur la sécurité à l'origine des projets qui, s'il a permis de mobiliser des ressources initiales et de rassurer les voisins sur l'action entreprise pour contrôler des milieux qui leur inspiraient de la crainte, éprouve des difficultés à faire reconnaître des actions de lutte contre les effets d'enfermement produits par la ségrégation urbaine ou des questions reliées à

l'appauvrissement d'une partie de la population. C'est là que semble résider toute la fragilité d'un travail sur autrui qui ne peut compter que sur ses propres ressources et en de trop rares occasions sur la mobilisation du milieu ou le support d'un acteur extérieur. Cette fragilité n'est pas du ressort des seuls organismes communautaires, mais implique bien plutôt un «dehors» (le quartier), qui a délégué aux premiers une partie du coût de la régulation sociale, et un «dedans» (les plans d'ensemble), toujours en attente d'une revalorisation, nous obligeant à repenser à l'avenir la redistribution des ressources collectives et la mise en place de mécanismes systématiques d'inclusion, et ce, au-delà des seules missions de contrôle et de surveillance.

XAVIER LELOUP  
Professeur-chercheur  
Institut national de la recherche  
scientifique (INRS)  
Centre Urbanisation, Culture et  
Société (UCS)

## Notes

- <sup>1</sup> L'auteur tient à remercier Annick Germain pour ses précieux commentaires sur une version antérieure de ce texte. Ses remerciements vont également aux évaluateurs désignés par la revue, leurs remarques ayant contribué à améliorer la version finale de cet article.
- <sup>2</sup> Dans le cadre de cet article, lorsque nous parlons de logement social, il s'agit toujours des HLM.
- <sup>3</sup> L'expression «plan d'ensemble» désigne une forme particulière de logement social, mais n'est pas une appellation officielle. Elle est toute-

fois largement utilisée tant par les acteurs rencontrés que par les agents de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Nous l'avons retenue parce qu'elle se distingue des appellations «grand ensemble» ou «cité», répandues en France, mais peu appropriées à la situation québécoise, en raison, principalement de la taille plus réduite des ensembles immobiliers qu'y composent le logement social.

- <sup>4</sup> Par souci éthique, nous avons choisi de ne pas citer les organismes partenaires de la recherche et les plans d'ensemble dans lesquels ils interviennent. Cette recherche est menée en collaboration avec Annick Germain (INRS-UCS). Les présents propos n'engagent que leur auteur.
- <sup>5</sup> La durée moyenne de résidence se situe entre 6,5 et 9 ans dans les 5 plans d'ensemble, alors que le quart des ménages dans 2 cas, et le tiers dans 3 cas, occupent le même logement depuis plus de 10 ans. En comparaison, à Montréal, près de la moitié de la population (48 %) a déclaré avoir changé de logement au cours des 5 dernières années qui ont précédé le recensement de 2001 (Ville de Montréal, 2003).
- <sup>6</sup> Cette loi réglemmentait un processus de réorganisation municipale, le gouvernement du Québec imposant un ensemble de fusions sur l'ensemble du territoire de la province, créant de nouvelles entités municipales. À Montréal, elle a conduit à la fusion de l'ensemble des municipalités de l'île de Montréal en une seule entité politique (la Ville de Montréal) le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Toutefois, le 1<sup>er</sup> janvier 2005, à la suite d'un processus de consultation publique dans les anciennes municipalités de l'île de Montréal, 13 d'entre elles ont choisi de redevenir autonomes.
- <sup>7</sup> Une des pierres angulaires de cette politique est de proposer un mode de financement sur la base de la mission globale de l'organisme communautaire en complément à un système d'allocation des ressources centré sur des actions ou des projets ponctuels.

- <sup>8</sup> Il s'agit du Programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale en HLM.
- <sup>9</sup> L'organisme Centraide du Grand Montréal fait partie d'un mouvement plus large comptant 18 membres au Québec et faisant partie d'une organisation pancanadienne Centraide/United Way Canada. L'organisme coordonne une campagne de souscription auprès des entreprises et organisations, des employés et de leurs syndicats, et des particuliers, et redistribue ensuite ces fonds au sein des organismes communautaires montréalais suivant des critères qui lui sont propres. Les objectifs du mouvement sont de stimuler l'engagement et le bénévolat, de développer l'action communautaire et de bâtir des communautés d'entraide (voir <<http://www.centraide-mtl.org/>>).

---

## Références bibliographiques

- BALME, Richard et Alain FAURE. 1999. « Introduction. Les politiques locales changent-elles la politique ? », dans Richard BALME, Alain FAURE et Albert MABILEAU (dir.). *Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l'action publique*. Paris, Presses de la Fondation des sciences politiques : 13-35.
- BOLTANSKI, Luc et Ève CHIAPELLO. 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris, Gallimard.
- BONNY, Yves. 2004. *Sociologie du temps présent. Modernité avancée ou post-modernité?* Paris, Armand Colin.
- CHAMBOREDON, Jean-Claude et Madeleine LEMAIRE. 1970. « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, 11, 1 : 3-33.
- COLLIN, Jean-Pierre et Mélanie ROBERTSON. 2005. « The Borough System of Consolidated Montréal: Revisiting Urban Governance in a Composite Metropolis », *Journal of Urban Affairs*, 27, 3 : 307-330.
- COUTANT, Isabelle. 2005. *Délit de jeunesse. La justice face aux quartiers*. Paris, La Découverte.
- DUBET, François. 1987. « Conduites marginales des jeunes et classes sociales », *Revue française de sociologie*, 28 : 265-286.
- DUBET, François. 1995. « Les figures de la ville et la banlieue », *Sociologie du travail*, 2 : 127-150.
- DUBET, François. 2002. *Le déclin de l'institution*. Paris, Seuil.
- GERMAIN, Annick, Richard MORIN et Gilles SÉNÉCAL. 2004. « L'évolution du mouvement associatif montréalais : un retour au territoire programmé de l'État ? », *Lien social et Politiques*, 52 : 129-138.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2001. *Politique gouvernementale – L'action communautaire. Une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- HARRIS, Richard. 1994. « Diversité sociale, mode d'occupation et développement communautaire », dans John R. MIRON, Larry S. BOURNE, George FALLIS, Andrejs SKABURSKIS, Marion STEELE et Patricia A. STREICH (dir.). *Habitation et milieu de vie. L'évolution du logement au Canada 1945 à 1986*. Montréal; Kingston; London; Buffalo; Ottawa, McGill-Queen's University Press/Société canadienne d'hypothèques et de logement : 342-355.
- HELLER, Agnès. 1987. « Mouvements culturels et changement des modèles de vie quotidienne depuis la Deuxième Guerre », dans CORTEN, André et Marie-Blanche TAHON (dir.). *La radicalité du quotidien. Communauté et informatique*. Montréal, vlb éditeur : 169-185.
- JOSEPH, Isaac. 1999. « Activité située et régimes de disponibilités », dans Michel DE FORNEL et Louis QUÉRÉ (dir.). *La logique des situations. Nouveaux regards sur l'écologie des activités sociales*. Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales : 157-172.
- LAGRANGE, Hugues. 1995. *La civilité à l'épreuve. Crime et sentiment d'insécurité*. Paris, Presses universitaires de France.
- LEGAULT, Guy R. 2002. *La ville qu'on a bâtie. Trente ans au service de l'urbanisme et de l'habitation à Montréal 1956-1986*. Montréal, Liber.
- LÉVY-VROELANT, Claire, Brigitte DUSSART et Jean-Pierre FREY. 2005. « Entre paradoxale transparence et impossible entre-soi. Les espaces collectifs de la cité Beaumarchais (Montreuil) », dans Bernard HAUMONT et Alain MOREL (dir.). *La société des voisins. Partager un habitat collectif*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme : 69-91.
- MOREL, Alain. 2005. « Introduction. La civilité à l'épreuve de l'altérité », dans HAUMONT, Bernard et Alain MOREL (dir.). *La société des voisins. Partager un habitat collectif*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme : 1-20.
- OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL. 2003. *L'action communautaire dans les HLM de Montréal. Le répertoire des projets communautaires*. Montréal, OMHM.
- PERREAULT, Marc et Gilles BIBEAU. 2003. *La Gang: une chimère à apprivoiser. Marginalité et transnationalité chez les jeunes Québécois d'origine afro-antillaise*. Montréal, Boréal.
- VILLE DE MONTRÉAL. 2003. *Profil socio-économique – Ville de Montréal*. Montréal, Service du développement économique et du développement urbain.
- VILLE DE MONTRÉAL. 2006. *Budget 2006 – Introduction*. Montréal, Ville de Montréal.
- WALZER, Michael. 1995. *La critique sociale au XX<sup>e</sup> siècle. Solitude et solidarité*. Paris, Métailié.
- WILSON, William Julius. 1994. *Les oubliés de l'Amérique*. Paris, Desclée de Brouwer.